

# *Colloque*

## **RÉPUBLIQUE : MODÈLES, ANTI-MODÈLES ET UTOPIES**

**Besançon**

**Mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 mai 2011**

### **Organisé par**

- Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC – EA 3225)
- Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA – EA 4011)
- Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action (LRpSA – EA 2274)
- Laboratoire des Sciences historiques (LSH EA – 2273)

### **Responsables**

**B. AMIRI (ISTA) – Fr. BRAHAMI (LRpSA) – Y.-A. DURELLE-MARC (CRJFC) – J. VIGREUX (LSH)**

### **Avec la collaboration de**

- Centre Georges Chevrier (UMR 5605 CNRS, Université de Bourgogne)
- Institut universitaire de Formation des Maîtres de l'Université de Franche-Comté
- Sciences Po Paris (Campus de Dijon)

### **Et le soutien de**

- Région Franche-Comté
- Ville de Besançon

### **Lieux**

- Mercredi 25 et vendredi 27 mai 2011 : Faculté des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS), 30 rue Mégevand, Besançon ([plan d'accès](#)), Grand Salon (E14).
- Jeudi 26 mai 2011 : Institut universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon, amphithéâtre Fort Griffon et salle D20.

### **Informations :**

- <http://crjfc.univ-fcomte.fr/download/crjfc/document/colloque-republiques.pdf>.
- [http://ista.univ-fcomte.fr/republique\\_modeles.html](http://ista.univ-fcomte.fr/republique_modeles.html).
- <http://nomodos.blogspot.com/2011/04/univ-de-franche-comte-colloq-republique.html>.

**Contacts :** [orga-republik@univ-fcomte.fr](mailto:orga-republik@univ-fcomte.fr)

**Inscriptions :** [http://ista.univ-fcomte.fr/republique\\_modeles.html](http://ista.univ-fcomte.fr/republique_modeles.html)

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

**Mercredi 25 mai 2011 (14h-18h)**

*Déjeuner*

### *Fondements de l'idée républicaine dans la modernité*

**Lieu :** Faculté des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS), 30 rue Mégevand, Besançon ([plan d'accès](#)), Grand Salon (E14).

*Président de séance :* A. GONZALES (professeur d'histoire romaine, directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté)

- **Fr. F. MARTIN** (maître de conférences en histoire du droit, Université de Nantes), *Quelle est cette « chose » que l'on dit publique ? France 1450-1550. Une perspective historique sur l'institution matérielle d'un temple de mots (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).*
- **Br. BERNARDI** (professeur de philosophie, Collège international de Philosophie), *Rousseau est-il républicain ? Quand l'évidence devient aporie.*
- **J. GUILHAUMOU** (directeur de recherche au CNRS en Sciences du langage, Université de Lyon, CNRS/ENS-LSH), *Sieyès et l'ordre social. L'ordre commun au fondement de la République.*
- **M. TROPER** (professeur de droit public, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), *Le pouvoir exécutif en République ; la question à la Convention Nationale 1792-1795.*
- **O. JOUANJAN** (professeur de droit public, Université de Strasbourg, directeur de l'Institut de Recherches Carré de Malberg), *Républicaniser la monarchie : la res publica dans la doctrine allemande « fin de siècle ».*
- **A. LECLERC** (maître de conférences en science politique, Université de Nantes), *La tradition kantienne de la république (de Kant à Habermas).*

*Dîner*

**Jeudi 26 mai (9h-12h30)**

### *Session 1. – Vicissitudes de la République en France au XIX<sup>e</sup> siècle*

**Lieu :** Institut universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon, amphithéâtre Fort Griffon.

*Président de séance :* Br. BERNARDI (professeur de philosophie, Collège international de Philosophie)

- **Y.-A. DURELLE-MARC** (maître de conférences en histoire du droit, Université de Franche-Comté), *La République selon J.-D. Lanjuinais d'après les Constitutions de la nation française (1819).*
- **J.-Y. PRANCHÈRE** (professeur de philosophie, Université libre de Bruxelles-Université d'Europe et Sciences Po Paris), *La République selon la contre-révolution monarchiste.*
- **Fr. BRAHAMI** (professeur de philosophie, Université de Franche-Comté), *Comte : La république occidentale.*

- **B. CHARRUAUD** (docteur en histoire du droit, Université de Haute-Alsace), *Perception démocratique de la République chez Louis Blanc.*
- **J. PASTEUR** (professeur certifié de philosophie, Université de Franche-Comté), *La République spirituelle, Quinet et Péguy.*
- **T. LE YONCOURT** (maître de conférences en histoire du droit, Université Rennes 2), *La République et la Commune. Le débat politique et administratif français des années 1870.*

### Jeudi 26 mai (9h-12h30)

#### Session 2. – *Les conceptions républicaines : diversités ou variété ?*

**Lieu :** Institut universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon, salle D20.

*Président de séance :* Ch. FORTIER (professeur de droit public, directeur du Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté)

- **M.-R. GUELFUCCI** (professeur de langue et littérature grecques, Université de Franche-Comté), *Les idéaux démocratiques aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. J.-C. : Liberté, Égalité et liberté d'expression dans les Histoires de Polybe.*
- **Fr. REDUZZI** (professore ordinario di diritto romano, Università degli Studi di Napoli Federico II), *Le problème de la solutio legibus entre République et Principat.*
- **Ed. DZIEMBOWSKI** (professeur d'histoire moderne, directeur du Laboratoire des Sciences historiques de l'Université de Franche-Comté), *William Pitt l'Ancien (1708-1778) ou le républicanisme classique à l'épreuve des faits.*
- **D. SOUCY** (maître de conférences en philosophie, Université de Franche-Comté), *La république imaginée. Projets et réalités politiques en Amérique latine depuis les indépendances.*
- **Ed. CASTLETON** (Université de Franche-Comté), *Vie et mort à crédit dans le modèle républicain, de Jefferson à Mussolini (1776-1945).*
- **J. CHAPOUTOT** (maître de conférences en histoire, Université Grenoble II-Pierre Mendès France), *La République de Weimar vue par les Nazis* (titre provisoire).

*Déjeuner à l'IUFM de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon.*

### Jeudi 26 mai (14h30-18h)

#### *Ambigüités et fractures de la tradition républicaine*

**Lieu :** Institut universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon, amphithéâtre Fort Griffon.

*Président de séance :* Fr. AUDREN (chargé de recherches au CNRS, École de droit de Sciences Po Paris).

- **P.-Y. QUIVIGER** (maître de conférences en philosophie, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne), *Le dualisme juridictionnel français : apothéose ou décadence de l'idée républicaine ?*
- **N. LEROY** (professeur d'histoire du droit, Université de Nîmes), *Le mythe de la république urbaine médiévale au XIX<sup>e</sup> siècle.*

- **Fr. SAINT-BONNET** (professeur d'histoire du droit, Université Paris 2-Panthéon-Assas), *Le républicanisme de raison. Les Libéraux et la République sous le II<sup>nd</sup> Empire.*
- **S. AUDIER** (maître de conférences en philosophie, Université Paris IV-Sorbonne), *Du « moment machiavélien » au « moment républicain » de la III<sup>e</sup> République : rupture ou continuité ?*
- **J. VIGREUX** (professeur d'histoire contemporaine, Université de Franche-Comté), *Les Communistes et la République* (titre provisoire).

**Jeudi 26 mai (18h30-20h)**  
**Hommage à Claude Nicolet**

**Lieu :** Institut universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Université de Franche-Comté, Fort Griffon, Besançon, amphithéâtre Fort Griffon

*Présidence :* (à déterminer).

- **A. GONZALES** (professeur d'histoire romaine, Université de Franche-Comté, directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), *Claude Nicolet historien de l'Antiquité* (titre provisoire).
- **P. STATIUS** (maître de conférences en philosophie, directeur de l'IUFM de l'Université de Franche-Comté), *Claude Nicolet historien et penseur du contemporain* (titre provisoire).

*Dîner au Café Louis, place Louis Pasteur, Besançon.*

**Vendredi 27 mai (9h30-12h30)**

***Crises historiques et efforts d'intégration de l'idée républicaine***

**Lieu :** Faculté des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS), 30 rue Mégevand, Besançon ([plan d'accès](#)), Grand Salon (E14).

*Président de séance :* M. MORABITO (professeur d'histoire du droit, Sciences Po Paris)

- **B. AMIRI** (maître de conférences en histoire romaine, Université de Franche-Comté) et **A. GONZALES** (professeur d'histoire romaine, Université de Franche-Comté, directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), *La République des imperatores : formes et stratégies de légitimation du pouvoir personnel.*
- **E. CARTIER** (professeur de droit public, Université Lille 2 Droit et Santé), *La théorie de la parenthèse vichyste ou le mythe (de la République) saisi par le droit.*
- **Ph. PORTIER** (professeur de science politique, directeur du laboratoire *Groupe Sociétés Religions Laïcités*, directeur d'études, École Pratique des Hautes Études), *La république et la religion.*
- **St. GACON** (maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Bourgogne, Dijon), *L'amnistie en république* (titre provisoire).
- **St. KRAPOTH** (maître de conférences en Histoire, Université de Franche-Comté), *Iconographies républicaines comparées : France-Allemagne* (titre provisoire).

*Déjeuner au « 1802 », 2 rue Lacoré-Place Granvelle, Besançon.*

**Vendredi 27 mai (14h-17h)**

## *Questions contemporaines aux idéaux républicains*

**Lieu :** Faculté Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS), 30 rue Mégevand, Besançon ([plan d'accès](#)), Grand Salon (E14).

*Président de séance : P. Bodineau (professeur d'histoire du droit, directeur du Centre Georges Chevrier, UMR 5605, de l'Université de Bourgogne).*

- **V. BOURDEAU** (maître de conférences en philosophie, Université de Franche-Comté), *Marché, égalitarisme matériel et néo-républicanisme.*
- **R. MERRILL** (post-doctorant en philosophie, Universidade do Minho, Portugal), *Égalité des chances, responsabilité individuelle et liberté comme non domination.*
- **P. MOOR** (professeur honoraire de droit public, Université de Lausanne), *L'éclatement du concept d'intérêt public.*
- **S. GUÉRARD de LATOUR** (maître de conférences en philosophie, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne), *Comment penser le « sens de l'appartenance » dans les démocraties multiculturelles ? Le problème du patriotisme néo-républicain*

**Nota :** la durée de chaque intervention est fixée à 20 mn, suivies de 10 mn de discussion avec l'auditoire.

## RÉSUMÉS

### *FONDEMENTS DE L'IDÉE RÉPUBLICAINE DANS LA MODERNITÉ*

**Frédéric F. MARTIN**

Maître de conférences en histoire du droit, Université de Nantes, *Droit & Changement social* UMR 3128.

#### *Quelle est cette « chose » que l'on dit publique ? France 1450-1550. Une perspective historique sur l'institution matérielle d'un temple de mots (XVe-XVIe siècles)*

À certains égards, l'impressionnante continuité de la *Res publica* à travers les âges aurait pu la convertir en une catégorie purement nominale, la rendant alors presque vide de sens. La traduction littérale de *Res publica* par « chose publique » à la fin du Moyen Âge invite pourtant à s'interroger sur le statut et la fonction d'une telle locution. Les discours juridiques et politiques s'en saisissent comme d'une catégorie qui permet d'investir le réel et de structurer la communauté politique par des opérations de qualification et de disqualification des biens matériels et des actions humaines. Mais, s'il s'agit là d'opérations de discours, la « chose publique » est bien loin de rester enfermée dans un monde de mots. Elle prend une consistance mondaine par l'institution d'une scène publique ordonnée par ces objets et ces actes qualifiés.

**Bruno BERNARDI**

Professeur agrégé de philosophie en Première supérieure au Lycée Thiers de Marseille, habilité à diriger des recherches, directeur du programme *Société civile : sur la genèse et l'actualité d'un concept* du Collège international de Philosophie, coordinateur du Groupe *J-J Rousseau*.

#### *Rousseau est-il républicain ? Quand l'évidence devient aporie*

**Jacques GUILHAUMOU**

Directeur de recherche au CNRS en Sciences du langage, Université de Lyon, CNRS/ENS-LSH, *Triangle* UMR 5206.

#### *Sieyès et l'ordre social L'ordre commun au fondement de la République*

**Michel TROPER**

Professeur de droit public, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense.

#### *Le pouvoir exécutif en République ; la question à la Convention Nationale 1792-1795.*

Les doctrines constitutionnelles sont fréquemment interprétées comme découlant d'une théorie politique antérieure. Cependant, il peut arriver qu'elles soient construites pour justifier *a posteriori* un ensemble de règles adoptées pour des raisons pratiques. L'évolution de la notion de pouvoir exécutif sous la Convention fournit un exemple d'une telle construction.

Selon la conception dominante au XVIII<sup>e</sup> siècle, la fonction exécutive consiste dans la stricte exécution de la loi. Elle est donc subordonnée à la fonction législative. L'organe qui doit en être chargé est donc lui aussi soumis. Qu'il soit monarchique ou républicain est donc en principe indifférent. Cependant, dans la constitution de 1791, le roi est aussi chargé d'autres compétences, qui ne peuvent se rattacher à la fonction exécutive : il participe par son droit de veto à la fonction législative et joue un rôle essentiel dans la conduite des relations extérieures. Pour concilier la garantie de la subordination de l'exécution à la loi et l'indépendance du roi dans ses autres

fonctions, la seule solution est de rendre le roi irresponsable, mais de soumettre tous ses actes d'exécution au contreseing de ministres responsables. Le dualisme du pouvoir exécutif est donc une conséquence directe des compétences non exécutives du roi.

C'est pourquoi toutes les constitutions républicaines françaises, qui, par la suite, accordaient au pouvoir exécutif des compétences non exécutives, ont conservé la même structure dualiste. Tout en mettant fin à l'irresponsabilité des organes supérieurs du pouvoir exécutif, elles instituent au dessous d'eux des ministres. En 1793 l'organe supérieur est un Conseil exécutif de 24 membres et les ministres portent le titre d'« agents en chef de l'administration générale de la République ». En 1795, c'est organe supérieur est un Directoire réduit à cinq membres et les ministres retrouvent leur titre. Cependant le dualisme est le même et on en vient à lui chercher une justification fonctionnelle : S'il y a deux organes, il faut non seulement qu'ils aient des statuts et des compétences différentes, mais que ces différences soient perçues comme correspondant à des fonctions différentes. Plusieurs formulations sont proposées à la Convention en l'an III : *surveillance* et *exécution*, *pensée* et *action*, *gouvernement* et *pouvoir exécutif*. Ce terme de « gouvernement » change ainsi de sens : chez Rousseau, il était synonyme de pouvoir exécutif et il était par conséquent conçu comme subordonné ; désormais il désigne un organe exerçant de multiples fonctions de conception et de direction de la politique extérieure, de surveillance de l'exécution et même de conception de la législation. De subordonné, le gouvernement devient un pouvoir équivalent au pouvoir législatif.

### **Olivier JOUANJAN**

Professeur de droit public, Université de Strasbourg, directeur de l'Institut de Recherches Carré de Malberg.

#### ***Républicaniser la monarchie : la res publica dans la doctrine allemande « fin de siècle »***

La doctrine allemande « fin de siècle » devait interpréter le « principe monarchique ». Mais elle devait trouver aussi la voie « moderne » pour échapper à la conception « patrimoniale » du pouvoir. Comment faire de l'État « monarchique » un État qui soit malgré tout la « chose » de tous, une « *res publica* ». Telle est la tension constitutive de la doctrine juridique allemande « fin de siècle », notamment dans l'œuvre de Georg Jellinek. Comment construire l'État républicain en régime monarchique ?

### **Arnauld LECLERC**

Maître de conférences en science politique, Université de Nantes, Droit & Changement social UMR 3128.

#### ***La tradition kantienne de la république (de Kant à Habermas)***

## ***VICISSITUDES DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE***

### **Yann-Arzel DURELLE-MARC**

Maître de conférences en histoire du droit, Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté EA 3225, membre associé de l'Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté EA 4011 et du Centre Georges Chevrier UMR 5605, Université de Bourgogne.

#### ***La République selon J.-D. Lanjuinais***

## *d'après les Constitutions de la nation française (1819)*

### **Jean-Yves PRANCHÈRE**

Professeur associé, Université Libre de Bruxelles-Université d'Europe, Centre de Théorie politique, membre associé du Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté).

#### *La République selon la contre-révolution monarchiste*

Après la Révolution française, et dès la consolidation de l'Empire napoléonien, le mot de « République » en vient à s'associer aux souvenirs de la Terreur et la dénomination de « républicain » vaut comme un stigmate. Dans ce contexte, la pensée contre-révolutionnaire, en particulier avec Bonald, élabore une définition polémique de la république qui retourne contre celle-ci le concept rousseauiste de la volonté générale. De ce fait même, paradoxalement, le refus monarchiste de la république participe d'un motif républicain : la loi doit être l'expression de la volonté générale.

### **Frédéric BRAHAMI**

Professeur de philosophie, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté)

#### *Comte : La république occidentale*

### **Benoît CHARRUAUD**

Docteur en histoire du droit, Université de Haute-Alsace.

#### *Perception démocratique de la République chez Louis Blanc*

Louis Blanc est auteur et acteur politique. Principalement connu pour son plan d'organisation du travail, son projet juridique est en réalité bien plus étendu. Exilé en Angleterre, avec de nombreux républicains, dès août 1848 (jusqu'en 1870), il a toujours prôné le principe associatif et le suffrage universel aussi bien au niveau de la commune ou de l'Assemblée que dans le travail. Alors, même si il est un fervent défenseur du droit au travail s'accompagnant d'un droit du travail, il est aussi pour un régime d'Assemblée caractérisé par une décentralisation administrative. Sa vision démocratique de l'État est corrélative à son organisation du travail. Dans son esprit, il est fondamental de transposer le contrat social à l'économie de façon à mettre un terme à l'état de nature des relations industrielles. Pour lui, ce n'est que dans ce contexte que la démocratie pourra réellement exister car le suffrage universel sera dégagé de toutes les dépendances que la pauvreté induit sur le comportement électoral.

Alors qu'en est-il précisément du projet démocratique de Louis Banc ? Quel rôle confie t-il à la République ? Pourquoi la République ?

### **Julien PASTEUR**

Professeur certifié de philosophie, IUFM de l'Université de Franche-Comté, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

#### *La République spirituelle, Quinet et Péguy*

### **Tiphaine LE YONCOURT**

Maître de conférences en histoire du droit, Centre d'Histoire du Droit EA 1271, de l'Université Rennes 2.

#### *La République et la Commune*

## ***Le débat politique et administratif français des années 1870***

En mars 1871, les communards parisiens engagent contre l'assemblée nationale un combat pour la République. Combat républicain puisqu'il s'agit bien entendu de sauvegarder la République proclamée le 4 septembre 1870. Mais au delà de la nature du régime, c'est la forme et l'organisation de la République à construire qui est en question. Au milieu des conflits internes à la Commune se dessine en effet le projet d'une forme républicaine nouvelle : une république démocratique, sociale et surtout communale et fédérative. Ce projet s'écroule avec la Commune elle-même mais l'expérience communale impose toutefois à l'assemblée de se pencher sur une question ancienne : la stricte délimitation de la place de ces petites républiques, aussi naturelles que dangereuses, logées au sein de la République. S'il faut administrer de façon individualisée les choses communes qui rapprochent les membres de ces communautés, il faut leur dénier soigneusement tout droit au débat politique autour de la chose publique qui ne peut supporter aucune forme de division.

### ***LES CONCEPTIONS RÉPUBLICAINES : DIVERSITÉS OU VARIÉTÉ ?***

**Marie-Rose GUELFUCCI**

Professeur de langue et littérature grecques, Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté EA 4011.

#### ***Les idéaux démocratiques aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. J.-C. : Liberté, Égalité et liberté d'expression dans les Histoires de Polybe***

Retenu à Rome après la défaite de Pydna, Polybe se propose de montrer de quelle manière Rome a conquis l'hégémonie sur le monde entre 220 et 168 av. J.-C. Mais il s'intéresse tout autant à l'après-conquête et à la manière dont un tel pouvoir peut ou non se maintenir. Cette réflexion sur la relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés, puissance(s) dominante(s) et dominés, est conduite, dans la ligne de Platon et Aristote, à travers un schème théorique de dégénérescence des régimes politiques, mais en mettant à jour une cause invariable et humainement inévitable : l'intérêt personnel au mépris du collectif. Pour pallier temporairement ce processus, la république idéale est celle où les forces politiques positives interviennent toutes en se contrebalançant exactement, et ce modèle vaut autant pour chaque état, au plan national, que dans les rapports internationaux. Mais cet examen institutionnel s'accompagne d'une réflexion sur la relation de pouvoir elle-même, l'acceptation d'un pouvoir passant, idéalement et nécessairement, par les valeurs de la démocratie classique : l'égalité de parole et la liberté d'expression, devenant, dans un cadre hégémonique et parfois malgré la disproportion des forces, la liberté à faire valoir ses droits et, en s'en expliquant, le droit à la contestation. C'est dans ce cadre que nous aurons alors à revenir sur deux éléments problématiques des *Histoires* : la description de la Confédération achaienne comme « démocratie » et le traitement de la guerre d'Achaïe et de ses conséquences.

**Francesca REDUZZI**

Professore ordinario di diritto romano, Università degli Studi di Napoli *Federico II*, Dipartimento di Diritto romano e Storia della Scienza romanistica *F. De Martino*.

#### ***Le problème de la solutio legibus entre République et Principat***

Cette communication se propose d'examiner la pratique constitutionnelle de la *solutio legibus* (dispense des lois) à l'époque de la République et au début du Principat, en cherchant à cerner les prérogatives respectives du Sénat, des comices et, plus tard, du prince à l'égard de cette concession. On s'intéressera aussi dans ce cadre au concept de *privilegium* et à son évolution.

**Edmond DZIEMBOWSKI**

Professeur d'histoire moderne, directeur du Laboratoire des Sciences historiques EA 2273, de l'Université de Franche-Comté.

*William Pitt l'Ancien (1708-1778)  
ou le républicanisme classique à l'épreuve des faits*

**Dominique SOUCY**

Maître de conférences en philosophie, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

*La république imaginée  
Projets et réalités politiques en Amérique latine depuis les indépendances*

**Edward CASTLETON**

Docteur en histoire, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

*Vie et mort à crédit dans le modèle républicain, de Jefferson à Mussolini (1776-1945)*

**Johan CHAPOUTOT**

Maître de conférences en histoire, Université Grenoble II-Pierre Mendès France, Laboratoire de Recherche Historique en Rhône-Alpes UMR 5190.

*La République de Weimar vue par les Nazis* (titre provisoire)

**AMBIGÜITÉS ET FRACTURES DE LA TRADITION RÉPUBLICAINE**

**Pierre-Yves QUIVIGER**

Maître de conférences en philosophie, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, Philosophies contemporaines EA 3562, NoSoPhi, membre associé du Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

*Le dualisme juridictionnel français : apothéose ou décadence de l'idée républicaine ?*

**Nicolas LEROY**

Professeur d'histoire du droit, Université de Nîmes.

*Le mythe de la république urbaine médiévale au XIX<sup>e</sup> siècle*

**François SAINT-BONNET**

Professeur d'histoire du droit, Université Paris 2-Panthéon-Assas, Institut Michel Villey.

*Le républicanisme de raison.  
Les Libéraux et la République sous le II<sup>nd</sup> Empire*

**Serge AUDIER**

Maître de conférences en philosophie, Université Paris IV-Sorbonne, *Rationalités contemporaines* EA 3559, et Institut universitaire de France.

***Du « moment machiavélien » au « moment républicain » de la III<sup>e</sup> République :  
rupture ou continuité ?***

**Jean VIGREUX**

Professeur d'histoire contemporaine, Laboratoire des Sciences historiques EA 2273, de l'Université de Franche-Comté, membre associé du Centre Georges Chevrier UMR 5605, Université de Bourgogne.

***Les Communistes et la République*** (titre provisoire)

***HOMMAGE À CLAUDE NICOLET***

**Antonio GONZALES**

Professeur d'histoire romaine, directeur de l'Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté EA 4011.

***Claude Nicolet historien de l'Antiquité*** (titre provisoire)

**Pierre STATIUS**

Maître de conférences en philosophie, directeur de l'IUFM de l'Université de Franche-Comté, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

***Claude Nicolet historien et penseur du contemporain*** (titre provisoire)

***CRISES HISTORIQUES ET EFFORTS D'INTÉGRATION DE L'IDÉE RÉPUBLICAINE***

**Bassir AMIRI**

Maître de conférences en histoire romaine, Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté EA 4011.

**et Antonio GONZALES**

Professeur d'histoire romaine, Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité de l'Université de Franche-Comté EA 4011.

***La République des imperatores : formes et stratégies de légitimation du pouvoir  
personnel***

Cette communication se propose d'examiner à travers différentes sources les formes d'expression ou de revendication d'un pouvoir personnel à la fin de la République, dans une perspective manifestement détournée du fonctionnement institutionnel qui prépare l'avènement du Principat. Comment s'exerce le processus de personnalisation du pouvoir durant cette période autour des tentatives de confiscation de l'autorité et d'exercice renouvelés de l'*imperium* ? Telle est la question qui retiendra notre attention avec la volonté de comprendre ce que ces phénomènes nous apprennent de l'évolution et de la plasticité des représentations de la République dans le contexte troublé des guerres civiles et de la montée des ambitions personnelles.

**Emmanuel CARTIER**

Professeur de droit public, Université Lille 2 Droit et Santé, Centre de Recherche *Droits et Perspectives du Droit* (EA n°4487).

### ***La théorie de la parenthèse vichyste ou le mythe (de la République) saisi par le droit***

Comment penser aujourd'hui les rapports de la République à Vichy ? Ces rapports sont en effet marqués dès l'origine par une ambivalence liée à la définition même du temps républicain : un temps reconstruit *ex post facto*. En effet, Vichy n'est pas une simple « crise » dans la construction républicaine comme le furent d'autres événements perturbateurs du temps républicain, mais une sorte de révélateur des contradictions que comporte en soi la République dans sa construction à la fois historique et juridique. Le mythe d'un temps républicain long, véhiculé progressivement par la doctrine de la France libre, a en effet fini par prendre corps dans une fiction juridique dont les conséquences sont encore perceptibles aujourd'hui et participe à ce que les historiens ont pu appeler « le syndrome de Vichy » (Henry Rousso). La notion de « crise » semble donc insuffisante pour comprendre la complexité d'un processus inédit dans l'histoire constitutionnelle française lequel combine de manière ambivalente droit, histoire et morale tout en invitant le juriste comme le philosophe à une réflexion plus générale sur la notion de chose publique et d'Etat.

#### **Philippe PORTIER**

Professeur de science politique, directeur du laboratoire *Groupe Sociétés Religions Laïcités*, directeur d'études, 5<sup>e</sup> section de l'École Pratique des Hautes Études.

#### ***République et religion en France***

Cette contribution voudrait s'interroger sur le rapport de la République à la religion. Cette question n'est autre que celle de la laïcité. Son examen implique une analyse croisée. On s'interrogera d'abord sur le modèle de régulation du rapport entre État et religions historiques. On questionnera ensuite la question, aujourd'hui saillante, de la religion civile dans l'ordre républicain. Fondée sur l'exemple français, l'exposé appellera des comparaisons avec des modèles étrangers.

#### **Stéphane GACON**

Maître de conférences en histoire contemporaine, Centre Georges Chevrier UMR 5605, Université de Bourgogne.

#### ***L'amnistie en république*** (titre provisoire)

#### **Stéphanie KRAPOTH**

Maître de conférences en histoire, Laboratoire des Sciences historiques EA 2273, de l'Université de Franche-Comté.

#### ***Iconographies républicaines comparées : France-Allemagne*** (titre provisoire)

### **QUESTIONS CONTEMPORAINES AUX IDÉAUX RÉPUBLICAINS**

#### **Vincent BOURDEAU**

Maître de conférences en philosophie, Laboratoire de Recherches philosophiques sur les Sciences de l'Action EA 2274 de l'Université de Franche-Comté.

#### ***Marché, égalitarisme matériel et néo-républicanisme***

## **Roberto MERRILL**

Post-doctorant en philosophie, Universidade do Minho, Portugal.

### ***Égalité des chances, responsabilité individuelle et liberté comme non domination***

J'examine dans quelle mesure le principe de responsabilité distributive individuelle et le principe d'égalité des chances sont compatibles avec une théorie de la justice sociale qui fait de la réduction de la domination son objectif principal. Je commence par développer l'objection de la « dureté » formulée à l'encontre de l'égalitarisme de la chance et j'expose deux réponses possibles à cette objection. Si l'égalitarisme de la chance doit être rejeté comme une théorie de la justice sociale, alors l'alternative consiste à adopter un égalitarisme permettant d'abandonner ou du moins de réduire le plus possible l'élément de responsabilité individuelle distributive. J'examine cette alternative en me penchant sur la conception néo-républicaine de la justice comme réduction de la domination.

## **Pierre MOOR**

Professeur honoraire de droit public, Centre de droit public de l'Université de Lausanne.

### ***L'éclatement du concept d'intérêt public***

L'intérêt public, c'est au fond la chose publique : ce autour de quoi se noue l'institution étatique (la république au sens institutionnel que le terme a pris) et ses responsabilités envers la « société civile » et ce sur quoi les procédures démocratiques ont à se prononcer et à se légitimer. Or on peut constater que le concept se fragmente et perd ainsi la cohérence de son unité : aussi bien du point de vue des autorités, qui reçoivent des attributions spécifiques qu'elles considèrent en quelque sorte comme leurs propriétés que de celui de la société, qui se subdivise en segments, classes, groupements, mouvements dont chacun considère que ses intérêts sont publics. L'intérêt public se privatise.

## **Sophie GUÉRARD de LATOUR**

Maître de conférences en philosophie, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne *Philosophies contemporaines*, EA 3562, équipe NoSoPhi.

### ***Comment penser le « sens de l'appartenance » dans les démocraties multiculturelles ?***

#### ***Le problème du patriotisme néo-républicain***

S'inscrivant dans la tradition républicaine du patriotisme, certains néo-républicains mettent en avant l'importance du « sens de l'appartenance » pour fonder la légitimité politique. Pourtant, il reste à comprendre comment articuler cette exigence à la diversité caractéristique des démocraties modernes. Si les néo-républicains prennent généralement acte du pluralisme des valeurs, leurs positions théoriques quant au pluralisme culturel restent en revanche assez indéterminées, ce qui rend problématique l'adaptation de la théorie républicaine aux enjeux des sociétés multiculturelles.

## SUJET – PROBLÉMATIQUE

Qu'est-ce que la « république » ? Pour être simple, la question n'en est pas moins essentielle, car l'ancienneté de ce régime nous conduit à éprouver à son égard un sentiment d'évidence et une familiarité, bien vite démentis par les ambiguïtés et les transformations dont l'histoire l'ont chargé. À l'origine de la république, il y a la *res publica*, la chose publique, celle qui intéresse la communauté et la rassemble. C'est ce bien commun qui fonde la définition qu'en donneront Aristote puis Cicéron sans l'enfermer dans un modèle unique et figé. Dans la république se rencontrent différents possibles en matière de fonctionnement et de gouvernement dès l'Antiquité et jusqu'à nos jours, occasionnant un débat perpétuellement renouvelé sur la nature de ce régime et d'improbables associations sémantiques. Dans la Grèce classique comme dans la Rome antique, dont nous héritons les notions de « politique » et de « république », la question du gouvernement de la « chose publique » permet en effet à Aristote comme à Tacite de traiter tout naturellement de la *politéia* et de la *respublica* sous la tyrannie ou le Principat. Et ces associations perdurent, des républiques urbaines du Moyen Âge – plus oligarchiques que démocratiques – aux républiques contemporaines : ainsi lorsque Bodin opte pour une république royale, lorsque les républiques anglaises et hollandaise se donnent des protecteurs ou des stathouders, enfin lorsque la I<sup>re</sup> République française se donne Napoléon Bonaparte pour empereur ou lorsque la république est, par exemple, « soviétique », « islamique »... Protéiforme dès les origines et en raison même de sa définition, la république renferme autant de contradictions que de ressources d'évolution et d'adaptation : son objet et ses formes se nourrissent mutuellement, alimentent le renouvellement de la question fondamentale du Bon Gouvernement et nous propose à travers l'histoire différents modèles, contre-modèles et utopies.

S'appuyant invariablement sur l'idée de sphère publique, territoire du commun où se joue le destin collectif, la notion de république implique la souveraineté de la société politique sur son organisation sociale et sur la définition et la conduite de ce bien commun. Mais, quoique distincte en principe de la sphère privée, la sphère publique entretient avec elle des rapports intimes d'influences et de concurrences. C'est ainsi la condition privée du citoyen athénien qui le qualifie pour participer au gouvernement de la cité, tout comme leurs qualités privées définissent encore la capacité politique de la plupart des citoyens (mâles) européens au XIX<sup>e</sup> siècle. Inversement la sphère publique infiltre la sphère privée et la censure parfois, lorsqu'il est question de morale publique, ou des valeurs et principes républicains.

La république déborde ainsi l'ordre strictement politique pour interférer avec l'ensemble des activités humaines, afin de constituer une culture plus encore qu'une doctrine et un système institutionnel.

Le paradoxe d'une figure philosophique, historique et politique aussi protéiforme réside justement dans une présence de vingt-cinq siècles au cours desquels s'agrège l'idée, désormais topique, de la république. Mais cette idée de république emprunte à chaque étape de son histoire les traits qui la façonnent ; elle hérite aussi bien ses constantes que ses inconstances, c'est-à-dire son essence (la république est le gouvernement du Bien commun) et l'extrême mutabilité de ses formes dans le temps et l'espace. Ceci explique en grande part pourquoi la république n'est pas synonyme de « démocratie ».

La multiplicité et la diversité des modèles républicains doivent donc être interrogées. Peut-on établir une typologie des expériences républicaines sans faire violence à la singularité de chaque expérience, de chaque temporalité.

Aujourd'hui, les crises contemporaines de la citoyenneté et du civisme, les interrogations sur la légitimité politique, l'autorité et le gouvernement, les implications politiques de la mondialisation ou, dans le contexte européen, le projet d'une union politique de l'Europe, invitent en outre à penser à nouveaux frais les modèles de la république, tant en son principe qu'en ses structures institutionnelles, économiques et sociales.

En raison même de ses caractères, la question appelle une approche interdisciplinaire et internationale. L'interdisciplinarité offrira en l'espèce les éclairages complémentaires du droit, de l'histoire, de la philosophie et des sciences politiques. L'appel aux approches étrangères apportera pour sa part le bagage d'expériences historiques, politiques et intellectuelles plurielles, pour enrichir et élargir notre approche de l'idée de république et notre réflexion sur ses modèles.

B. AMIRI (ISTA)

FR. BRAHAMI (LRpSA)

Y.-A. DURELLE-MARC (CRJFC)

J. VIGREUX (LSh)

*La réflexion sur la république sera menée à partir des modèles anciens, modernes, et contemporains, français et étrangers (européens, américains...), des utopies et des mythes républicains. Le colloque réunira des spécialistes de différentes disciplines – philosophes, historiens, juristes et politistes ou historiens du droit, français et étrangers. Les intervenants seront invités à dépasser les cloisonnements disciplinaires et les spécialités pour parvenir à un échange réel et aboutir à des conclusions véritablement interdisciplinaires.*

*La durée des interventions sera limitée à 20 minutes afin de réserver une part importante à la discussion.*

**Contacts :**

B. AMIRI ([b.amiri@wanadoo.fr](mailto:b.amiri@wanadoo.fr))

Fr. BRAHAMI ([fbrahami@wanadoo.fr](mailto:fbrahami@wanadoo.fr))

Y.-A. DURELLE-MARC ([yadm@wanadoo.fr](mailto:yadm@wanadoo.fr))

J. VIGREUX ([jean.vigreux@univ-fcomte.fr](mailto:jean.vigreux@univ-fcomte.fr)).